

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE - MER

Centre de Lomé



DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

ECOLE DES LETTRES

UNIVERSITE DU BENIN

Lomé



DEUX NOTES SUR
L'ECONOMIE DE PLANTATION
DANS LE SUD-OUEST
DU TOGO

J.-P. CHAUVEAU
Sociologue

E.-Y. GU - KONU
Géographe

Mars. 1979

Jean-Pierre CHAUVÉAU
Sociologue
(O.R.S.T.O.M.)

E.-Yema GU-KONU
Géographe
(UNIVERSITE DU BENIN)

DEUX NOTES
SUR L'ECONOMIE DE PLANTATION
DANS LE SUD-OUEST DU TOGO

Lomé • mars 1979

Le Sud-Ouest du Togo, avec ses plantations de caféiers et de cacaoyers (dont les productions constituent les deux principales exportations agricoles, soit environ un tiers des ventes à l'extérieur), est un pôle économique important pour le pays. C'est aussi une région intéressante pour le chercheur, qu'il soit sociologue, géographe ou démographe, car la modernisation des campagnes, les mouvements migratoires et les nouveaux rapports sociaux qui se créent peuvent être considérés comme autant d'incidences particulières de cette économie de plantation.

Plusieurs études importantes, réalisées par des chercheurs de l'Université du Bénin, de l'Institut National de la Recherche Scientifique et de l'ORSTOM, sont actuellement en cours, mais il a paru intéressant de présenter, à titre d'introduction aux problèmes de la région, les deux courtes notes de synthèse suivantes.

La première est le résultat d'une mission effectuée au Togo en décembre 1976 par Jean-Pierre CHAUVÉAU, sociologue affecté alors au Centre ORSTOM d'Abidjan-Petit Bassam, mission dont le but était d'esquisser les grandes lignes d'une comparaison entre la situation économique et les répercussions sociales de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire et au Togo. Ce rapprochement, en mettant en évidence analogies et différences, éclaire de façon significative le grand rôle de l'arboriculture paysanne d'exportation dans les deux pays (p. 2).

La seconde note est une communication sur l'évolution du monde rural dans la zone des plantations, préparée par Yema GU-KONU, géographe à l'Université du Bénin à Lomé, pour un colloque organisé à Ouagadougou, en décembre 1978, par l'ORSTOM et le CVRS sur "la maîtrise de l'espace agraire et le développement en Afrique au sud du Sahara". Ce texte sera publié ultérieurement dans les "Actes" de ce colloque, mais il a paru utile de pouvoir disposer rapidement d'une édition qui puisse être largement diffusée et qui témoigne, en même temps, de la convergence des préoccupations et de la qualité de la coopération existant entre les chercheurs de l'Université du Bénin et de l'ORSTOM (p. 15).

Lomé - janvier 1979

Jean-Pierre CHAUVEAU

LES FORMES TOGOLAISES ET IVOIRIENNES

D'ECONOMIE DE PLANTATION

(café, cacao)

- Eléments pour une comparaison -

Une mission, effectuée au Togo en décembre 1976, avait pour objet de nous permettre d'établir des éléments de comparaison entre les formes ivoiriennes et togolaises d'une économie liée à la culture du café et du cacao. Outre la confrontation terme à terme des différents éléments formant le "système" d'économie de plantation, c'est aussi la place et les conditions de reproduction de ce système dans chacune des deux sociétés concernées qui nous intéressaient.

Nous nous proposons dans cette note succincte de signaler les principales observations faites, sans prétendre dépasser le stade descriptif.

I- Généralités sur l'économie de plantation en Côte d'Ivoire et au Togo

a) Localisation et formations sociales concernées.

A la différence de la Côte d'Ivoire, où la forêt occupe toute la moitié sud du pays, le Togo ne connaît de conditions favorables à la culture du café et du cacao que dans une petite partie de son territoire, essentiellement le triangle Kpalimé-Badou-Atakpamé, dans la Région des Plateaux.

En Côte d'Ivoire, la zone d'économie de plantation concerne des territoires traditionnellement occupés par des ethnies très hétérogènes, à organisations sociales et politiques très différentes (royaume centralisé du Sanwi, société à chefferies localisées mais dynamiques du Baoulé ou de certains peuples côtiers, sociétés typiquement segmentaires de l'Ouest ivoirien) et très inégalement touchées par les bouleversements économiques globaux qui se sont succédés surtout à partir du XIXème siècle.

Au Togo, la zone de plantation, parce que plus limitée, concerne des sociétés autochtones moins disparates, essentiellement les Ewé et les Akposso, les derniers étant socio-culturellement liés aux premiers... Ces groupes furent très tôt confrontés à l'histoire mouvante du golfe de Guinée et de son hinterland, histoire dominée par les grands royaumes voisins (Ashanti, Dahomey) et par le commerce avec la Côte.

Du point de vue de l'organisation sociale et de l'histoire pré-coloniale, notons que les sociétés éwé et akposso présentent des caractéristiques qui les rapprochent des sociétés akan de l'Est ivoirien et les différencient des sociétés très segmentaires de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

b) Historique de l'économie de plantation.

Globalement, l'histoire du café et du cacao a suivi les mêmes tendances dans les deux pays : Introduction dès avant la première guerre ; extension forcée dans l'entre-deux-guerre ; généralisation à partir des années 1950.

Mais il existe une différence importante entre les deux pays, qui tient à l'ampleur de la zone forestière de la Côte d'Ivoire. Celle-ci a été mise en valeur progressivement, d'abord dans le Sud-Est, puis progressivement vers l'Ouest ; or la conjoncture socio-politique a varié dans le temps. De ce fait les configurations locales de l'économie de plantation présentent une certaine diversité en Côte d'Ivoire, qu'elle n'a pas au Togo, et qui s'ajoute à la diversité des formations sociales ivoiriennes pré-coloniales.

c) Economie de plantation et mouvements de population contemporains

En Côte d'Ivoire comme au Togo, les zones de plantation attirent des migrants originaires des pays de savane, en quête de numéraire et d'avantages économiques et sociaux.

Le schéma des migrations internes est, en ce sens, assez semblable dans les deux pays (1) : Kabyè et Losso au Togo, "Dyoula" et Sénoufo en Côte d'Ivoire jouent le même rôle de migrants travailleurs, aspirant à posséder leurs propres plantations. Mais les modalités d'intégration de ces migrants dans les zones de plantation diffèrent néanmoins dans les deux pays. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les vastes superficies forestières ont permis à ces migrants d'accéder à la possession de leurs propres plantations. Le phénomène peut varier d'intensité selon les régions (par exemple : la réticence des Akyé à aliéner leurs terres ; la plus grande souplesse - au moins dans les premières années de migration systématique - des sociétés situées à l'Ouest du Bandama ; enfin l'immigration encadrée actuelle dans le Sud-Ouest). Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui encore, il existe un front pionnier dans l'Ouest, faiblement peuplé par les autochtones. Au Togo, la disproportion entre l'exiguïté relative de la zone forestière et l'importance des populations à vocation migrante impose certaines contraintes. Les migrations (au départ encadrées) des "colons" kabyè et losso sont bien connues : elles ont d'abord eu lieu dans les parties non forestières de la Région Centrale et de la Région des Plateaux. Ce n'est qu'ensuite que ces migrants affluèrent vers les terres à café et cacao comme travailleurs agricoles, puis comme "métayers". Mais la rareté des terres à café et cacao a dissuadé très tôt les autochtones éwé et akposso d'aliéner une partie de leurs terroirs d'une façon aussi systématique que certains groupes l'ont fait en Côte d'Ivoire, d'ailleurs quelquefois involontairement. Le système dominant du "dibi ma dibi" (métayage - cf. p. 20) au Togo, encore qu'il implique à long terme l'appropriation par le métayer d'une moitié de la plantation, n'a pas les propriétés aliénantes de la cession de terre contre de l'argent, pratiquée à grande échelle en pays gourou, bété, gban, etc. en Côte d'Ivoire (2). Nous reviendrons sur ce point. Ajoutons que, face à l'exiguïté de la zone forestière

(1) Les migrations de travailleurs et de chercheurs de terre vers les zones caféières et cacaoyères, au Togo comme en Côte d'Ivoire, ont connu des phases historiques. Nous y reviendrons à propos des problèmes de main-d'oeuvre.

(2) Toutefois la plaine du Litimé, entre Badou et la frontière ghanéenne, a connu ces ventes massives - et les problèmes consécutifs.

et au déficit vivrier des zones de plantations et des centres urbains (cf. infra), les migrants du Nord tendent à s'intéresser au moins autant à la production vivrière, en particulier dans la partie orientale des plateaux, contiguë aux terres à café et cacao.

Une autre différence entre le Togo et la Côte d'Ivoire, à propos des relations entre migrations et économie de plantation, a trait aux migrations internationales. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les potentialités économiques des zones forestières ont attiré, au moins jusqu'à ces dernières années, une masse de migrants des pays du Nord : Mali, Guinée et surtout Haute-Volta. A la longue, certains de ces migrants accèdent à la propriété de plantations (généralement restreintes) ; la plus grande partie forme un volant de main-d'oeuvre agricole indispensable. Rares sont les Ivoiriens à émigrer hors de la Côte d'Ivoire. A part une faible migration dans l'entre-deux-guerre vers la Gold-Coast, déterminé autant par la fuite devant l'impôt et le travail forcé que pour des motifs purement "économiques", il n'y eut pas d'émigration ivoirienne significative. Au contraire, au Togo, les populations du Nord (Moba, Gourma, Kabyè, Losso) partent traditionnellement comme travailleurs dans les plantations ghanéennes. La zone forestière du Togo elle-même connaît ce type d'émigrations (Ewé, Akposso) - il est vrai que, dans certains cas, il s'agit de migrations internes à un groupe ethnique à cheval sur la frontière (cas des Ewé en particulier). Enfin, la zone forestière du Togo ne connaît pas une immigration agricole étrangère comparable à celle de la Côte d'Ivoire (1).

Signalons cependant que l'émigration de travailleurs togolais en direction du Ghana tend à s'essouffler, à la suite de l'expulsion en 1969 des planteurs non ghanéens et surtout de la chute de la monnaie ghanéenne sur le marché des changes.

En première approximation, c'est la bien moindre importance de la "zone riche des plantations" du Togo qui explique ces différences par rapport à la Côte d'Ivoire.

d) Place de l'économie de plantation dans les formations sociales globales togolaise et ivoirienne.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'importance des cultures commercialisées de café et de cacao est bien moindre au Togo qu'en Côte d'Ivoire. On peut le montrer aisément à partir de données statistiques (2). Mais notre propos est plutôt de mettre l'accent sur les fonctions sociales de cette économie de plantation dans les deux pays.

Il semble que cette fonction conserve en Côte d'Ivoire un aspect "dynamique" qu'elle n'a pas au Togo. Outre le problème

(1) Mais elle reçoit des migrants de tout le Sud du pays (éwé surtout).

(2) Production de cacao : Togo 15 000 t., Côte d'Ivoire 250 000 t.
 " de café : Togo 12 000 t., Côte d'Ivoire 280 000 t.
 (estimations 1977).

du gonflement des statistiques de production par la vente plus ou moins clandestine de cacao ghanéen au Togo (1), il faut revenir sur les potentialités encore existantes de la forêt ivoirienne. Or ces potentialités permettent actuellement l'émergence d'une différenciation économique assez nette dans les zones de plantation : entre les paysans-producteurs d'abord, parmi lesquels on voit émerger des planteurs aisés, cumulant quelquefois plusieurs plantations dans des régions différentes; entre ruraux et représentants de la bourgeoisie d'Etat ou moyens fonctionnaires ensuite, avec la forte incitation des pouvoirs publics auprès des fonctionnaires visant à promouvoir des plantations à productivité élevée. Or cette situation détermine une stratégie concurrentielle très forte vis-à-vis des maigres réserves forestières du Centre-Ouest (d'où le déclassement massif de ces forêts) et dans les zones forestières encore inexploitées de l'Ouest (problème de la réaction des autochtones; "domaine réservé" des personnages politiques; pénétration précoce des forêts classées).

Il semble qu'au Togo on ait affaire à une situation beaucoup plus stable, où d'ailleurs les grandes exploitations sont très rares (cf. p. 18).

Ainsi existe-t-il, outre la différence quantitative de la production caféière et cacaoyère au Togo et en Côte d'Ivoire, une diversité non moindre dans l'impact socio-politique des problèmes spécifiques de l'économie de plantation sur la formation sociale globale (2).

II- Problèmes spécifiques à l'économie de plantation au Togo et en Côte d'Ivoire

a) Formes des exploitations agricoles.

Dans les deux pays, l'exploitation individuelle de type familial (3) est largement dominante. Techniquement, les exploitations des deux pays reposent sur un système extensif. Il semble que les exploitations togolaises soient sensiblement plus petites : entre 0,5 et 2 ha en général, les plantations de plus de 10 ha étant rares. En Côte d'Ivoire, la moyenne dépasse 5 ha. Les rendements, de café en particulier, seraient également plus faibles au Togo. Il semble que cette différence de situation renvoie à l'ancienneté de la mise en valeur d'une zone très limitée, donc surexploitée. Peut-on penser que, dans un système de culture extensive, il ne suffit pas d'une pression foncière pour faire évoluer le système vers une forme plus intensive ? Serait-ce alors la main d'oeuvre (familiale et/ou salariée) la variable déterminante,

-
- (1) Mais dont une partie appréciable est effectuée par des producteurs togolais possédant des parcelles de l'autre côté de la frontière.
 - (2) On pourrait s'interroger sur les bases ethno-territoriales des dirigeants politiques des deux pays, et tenter d'y discerner la place respective des représentants des zones de plantation.
 - (3) Mais nous verrons l'importance du salariat agricole dans ces exploitations.

et non la question foncière ? C'est une hypothèse possible, car, nous le verrons, si le problème foncier n'a pas la même acuité au Togo et en Côte d'Ivoire, le problème de la main d'oeuvre est tout à fait comparable, y compris dans ses formes salariées.

b) Les problèmes fonciers semblent en effet avoir atteint un seuil de blocage absolu au Togo, toutes les portions de forêt ayant été défrichées. D'où un épuisement des terres à cacao et, au moins aussi grave, une pénurie de produits vivriers. Cette situation est fréquente également en Côte d'Ivoire, où la saturation foncière tend à se généraliser. A cet égard, la situation est comparable dans beaucoup de régions (Centre-Ouest ivoirien en particulier) ; mais, globalement, les potentialités du Sud-Ouest ivoirien et le caractère relativement récent de la mise en valeur du Centre-Ouest confèrent à l'économie de plantation ivoirienne un dynamisme que ne possède pas son homologue du Togo, étouffée dans son cadre exigu.

Le blocage foncier, absolu au Togo, relatif en Côte d'Ivoire, est le résultat dans les deux cas de défrichements très importants par les immigrants, qui se sont ajoutés à la mise en valeur par les autochtones. En réalité, les deux éléments, plus que concomitants, sont indissociablement liés, les immigrants venant d'abord s'offrir comme main d'oeuvre salariée. Mais sur ce point, il semble que l'on puisse distinguer des modalités différentes de ce phénomène au Togo et en Côte d'Ivoire.

Au Togo, l'essentiel de l'appropriation foncière par des étrangers provient du système de mise en valeur appelé "dibi ma dibi", ou métayage. Le métayage (au tiers ou à la moitié) est une pratique également répandue au Ghana et en Côte d'Ivoire ("abou san", "abou gnon"). Mais, au moment de la pleine expansion des plantations (années 1950 et début des années 1960), une variante du métayage fut très employée au Togo : le métayer défriche et met en valeur une portion et, lorsque celle-ci entre en production, il en conserve la moitié et rend l'autre au propriétaire de la terre. En Côte d'Ivoire, le contrat de métayage concerne seulement la production de l'année, éventuellement sur une période assez longue, sans remettre en cause l'appropriation finale de la parcelle (sauf, parfois, semble-t-il, en pays agni). Cette forme de métayage a l'avantage pour le propriétaire de la terre de n'avoir rien à faire ou à financer pour établir des plantations ; en revanche, au moment où le métayer lui remet la moitié de la parcelle en production, se libérant ainsi de ses obligations, le problème de la main d'oeuvre d'entretien et de récolte se pose brutalement au propriétaire. Pour le métayer, cette formule est aussi très intéressante, puisqu'elle lui garantit au bout de trois ou quatre années l'accès à la terre : en pratique, la moitié de la parcelle défrichée, possédée en pleine propriété. D'où l'afflux de travailleurs, en particulier d'Ewé de la Région Maritime et de Kabyè (1), vers les zones de plantation. Cependant, face au danger de dilapidation du patrimoine foncier villageois ou lignager que représente cette pratique, les autochtones

(1) Ces derniers pouvant représenter plus du quart de la population dans certaines zones des plateaux (cf. les études démographiques d'André QUESNEL et Patrice VIMARD sur le plateau de Dayes).

ont abandonné cette formule au profit du métayage portant non pas sur la propriété de la terre, mais sur le seul partage du produit (cf. infra, les formes de main d'oeuvre salariée). D'autre part, depuis quelques années, la baisse des cours du café et du cacao, l'épuisement des terres favorables à ces cultures et la pénurie de produits vivriers détournent les migrants vers les autres terres à vivriers de la Région des Plateaux et de la Région Maritime.

En Côte d'Ivoire, le principal facteur de dépossession des autochtones et de pression foncière est aussi directement lié à l'afflux d'étrangers. Mais, pour une part, il s'est agi de cessions directes par les autochtones, contre des prestations traditionnelles d'abord, puis contre rémunération de parcelles de forêt à des étrangers, baoulé et dyoula en particulier. Cette immigration, comme au Togo, recouvre aussi une grande masse de travailleurs agricoles, venus gagner de l'argent et accéder, à terme, à la possession de leur propre plantation. Cet accès à la terre, ces étrangers le réalisaient soit par achat, avec le pécule accumulé en louant leur force de travail, soit par "protection", après des années de "loyaux services" auprès d'un planteur (autochtone ou allochtone) disposant de réserves forestières. Beaucoup moins prudents, semble-t-il, que les autochtones éwé du Togo (1), les autochtones des régions forestières de Côte d'Ivoire ont donc "bradé" une partie considérable de leur forêt en cession directe - encore que ce phénomène soit très variable selon les régions (emprise étrangère faible, par exemple chez les Akyé du Sud-Est, très forte chez les Gouro, Gban ou Bété du Centre-Ouest). Aux cessions directes se sont ajoutées les cessions par "protection" pour attirer et conserver la main d'oeuvre. Le métayage par partage de la parcelle utilisé au Togo a pour équivalent en Côte d'Ivoire la cession d'une parcelle à un travailleur étranger (en général employé à l'année) au bout d'un certain temps, ou l'achat d'une parcelle par ce travailleur grâce à la rémunération de sa seule force de travail. Avec l'aggravation de la pression foncière, les possibilités de céder ou de vendre de la terre aux travailleurs agricoles s'amenuisent. Les conséquences se répercutent alors directement sur la disponibilité en main d'oeuvre, qui préfère s'orienter vers les régions du Sud-Ouest, où l'accès à la terre est plus facile, à moins qu'ils n'imposent dans les régions déjà bloquées au plan foncier des augmentations de tarifs pour accumuler un petit capital et accéder à la terre ailleurs.

Les problèmes fonciers, sous leurs formes particulières togolaises comme ivoiriennes, sont donc intimement liés aux problèmes de main d'oeuvre. Problèmes fonciers et problèmes de main d'oeuvre sont eux-mêmes générateurs de tensions entre autochtones et allochtones.

Avant d'aborder ces problèmes, il convient de dire un mot du problème spécifique à la Côte d'Ivoire des "forêts classées". L'ampleur de la zone forestière et les craintes des dégradations occasionnées en milieu naturel par des défrichements massifs ont autorisé (et à la fois obligé) l'Administration, coloniale d'abord,

(1) Les Akposso semblent avoir davantage dilapidé leur patrimoine foncier, en particulier dans le Litimé.

nationale ensuite, à ménager des blocs de forêts protégées. Face à la pression foncière et aux atteintes clandestines - mais en pratique tolérées a posteriori (quand ce n'est pas a priori) au profit de représentants de la bourgeoisie d'Etat - aux forêts classées, l'Administration se voit contrainte d'en déclasser progressivement des portions. C'est là un "ballon d'oxygène" que ne possède pas l'économie de plantation togolaise. "Ballon d'oxygène" de portée très limitée cependant à cause de la disproportion entre les portions déclassées et les besoins d'un système cultural extensif, disproportion encore aggravée par l'accaparement d'une grande partie des zones déclassées par un faible nombre de personnes privilégiées.

c) Les problèmes de main d'oeuvre.

L'extensivité du système cultural et le "désengagement" des jeunes par rapport aux activités agricoles (scolarisation, exode rural, résistance passive à un système productif d'où ils ne tirent pas de grands avantages) suppose la possibilité, pour les chefs d'exploitation, de bénéficier d'une main d'oeuvre étrangère ; d'autant plus que l'entraide traditionnelle (aide réciproque, prestation) tend elle-même à décliner.

En Côte d'Ivoire comme au Togo, l'utilisation de la main d'oeuvre salariée est générale, et ses modalités sont diverses. Mais là aussi, des tendances communes aux deux pays font penser que les problèmes spécifiques à l'économie de plantations y reçoivent des réponses semblables, ce qui n'est pas toujours le cas : voir par exemple les Pahouin du Centre-Sud au Cameroun (1).

Les mêmes formes de travail salarié se retrouvent dans les deux économies, avec des variantes et des dosages particuliers.

- Métayage : a) portant sur la plantation elle-même, à moitié (cas rare en Côte d'Ivoire).

b) portant sur la production annuelle de la plantation.

- 1- soit au tiers pour le métayer, quand le propriétaire a défriché lui-même (ou pris en charge les frais de défrichement).
- 2- soit à la moitié pour le métayer, formule qui semble rare au Togo, mais tend à prendre plus d'importance en Côte d'Ivoire par suite de la situation du marché du travail, favorable aux métayers.
- 3- soit aux deux-tiers pour le métayer, si celui-ci a pris en charge le défrichement ; cas rare en Côte d'Ivoire, plus fréquent au Togo, où il se rapproche d'un contrat de location de terres.

Une étude comparative des formes de métayage au Ghana (d'où il semble tirer son origine, les Agni de Côte d'Ivoire restant très proches du contexte ghanéen), en Côte d'Ivoire et au Togo serait d'ailleurs fort intéressante et montrerait l'évolution du système sous l'effet de contraintes différentielles.

(1) Cf. Les travaux de Jacques Weber.

- Salariat : - Les tâcherons (appelés "contractuels" en Côte d'Ivoire) louent leurs services pour accomplir une tâche déterminée (défrichage, nettoyage, récolte, triage, ensachage) contre une somme forfaitaire pouvant varier selon le travail.

- Les journaliers, généralement saisonniers.

- Les ouvriers agricoles, payés au mois, utilisés une année ou une fraction d'année. Ils semblent rares au Togo, mais peut-être est-ce le résultat d'une évolution, le coût d'un tel manœuvre n'étant plus à la portée des petits et moyens exploitants. C'est l'évolution actuelle en Côte d'Ivoire, eu égard au renchérissement de la main d'oeuvre.

- Les "sociétés" de travailleurs autochtones, souvent constituées de jeunes sans terres, et louant leurs services sur les plantations des aînés. Elles rencontrent peu de succès, par suite des difficultés rencontrées par les jeunes pour se faire payer, du moins en Côte d'Ivoire.

La très grande majorité de ces salariés est constituée par des étrangers : en Côte d'Ivoire, Voltaïques surtout, "Dyoula" maliens, guinéens et ivoiriens ensuite. Il existe aussi un volant de saisonniers baoulé, qui s'emploient quasi-uniquement sur les plantations extérieures de parents ou d'autres Baoulé. Cette particularité explique d'ailleurs en partie le "dynamisme" des planteurs baoulé en zone forestière.

Au Togo, si la grande masse des salariés agricoles est étrangère à la région des plantations, la plupart sont cependant togolais (Kabyè et Losso, Ewé d'autres régions, Kotokoli ...), avec un petit nombre de non-Togolais (Mossi).

Au Togo comme en Côte d'Ivoire, l'arrivée de travailleurs étrangers à la région a suivi des phases historiques déterminées par la politique de "mise en valeur" coloniale et le degré de développement de l'économie de plantations (Au Togo : Ewé d'abord, puis Kotokoli, enfin, et massivement, Kabyè à partir des années 1950) ; en Côte d'Ivoire : libération de la main d'oeuvre (mossi en particulier) avec la suppression du travail forcé à partir de 1946 et avec l'achèvement des grands travaux coloniaux d'infrastructure (port d'Abidjan, entre autres) à la fin des années 1950.

L'origine étrangère des travailleurs agricoles salariés a les mêmes conséquences sociales dans les régions d'accueil : le rapport de salariat - avec toutes les particularités qui le différencient du salariat de type capitaliste "pur" dans les sociétés industrielles - devient le rapport dominant et contribue au relâchement des relations entre "aînés" et "cadets" sociaux - et "détruit la parenté en tant qu'élément de réalisation du mode de production dominant" (cf. les travaux d'Aboki au Togo).

Mais, du point de vue national, le fait que la grande majorité de ces travailleurs soient des non-nationaux permet à la Côte d'Ivoire d'économiser au détriment des pays d'origine de ces travailleurs (la Haute-Volta en particulier) une partie du coût de

reproduction de cette force de travail, ce qui n'est pas le cas du Togo. Dans la mesure où le Togo lui-même fournit un salariat agricole à l'économie de plantation ghanéenne (Moba et Gourma entre autres) il fournit à cette dernière une plus-value. On voit ici encore une conséquence, au niveau national, de la différence d'échelle de l'économie de plantation au Togo et en Côte d'Ivoire.

Le problème de la raréfaction relative de la main d'oeuvre salariée en Côte d'Ivoire, eu égard à l'extension des plantations, à la concurrence du secteur agro-industriel et du secteur des gros planteurs absentéistes, enfin à une certaine réaction du prolétariat rural étranger face à l'exploitation à laquelle il est soumis, se pose avec une acuité qu'il n'a pas au Togo. On semble assister actuellement en Côte d'Ivoire, tant qu'un système intensif de culture n'est pas mis en place (mais cela résoudrait-il les problèmes sociaux ?), à une régression des moyens planteurs et à une prolétarianisation sur place des jeunes sans terre, au profit de quelques planteurs aisés et des représentants de l'appareil d'Etat (du petit fonctionnaire au personnage politique national, d'ailleurs). En ce sens, le dynamisme de l'économie de plantation ivoirienne est tout-à-fait sélectif, comme l'atteste aussi la volonté gouvernementale de permettre aux fonctionnaires et aux grands commis de l'Etat de mettre sur pied des exploitations plus rentables et plus productives. Au Togo, le mot d'ordre de "retour à la Terre" ne se déroule pas dans le même contexte, et semble beaucoup plus orienté vers les productions vivrières.

Dans la mesure où, au Togo, "les jeux sont faits" en matière de plantations de café et de cacao, on n'assiste pas à un processus de différenciation socio-économique comparable à ce qui se passe en Côte d'Ivoire.

d) Le problème des relations autochtones-allochtones.

Dans les deux pays, la situation de pénurie foncière engendre des conflits qui s'expriment en termes ethniques. Il est évident que, dans bien des cas, cette forme d'expression idéologique renvoie à des antagonismes économiques qui débordent largement les rapports entre ethnies (et qui concernent aussi les rivalités entre les ressortissants d'une même ethnie). Mais le fait est que c'est là le moyen d'expression privilégié des conflits, même s'il masque d'autres rapports de pouvoir (en particulier du fait de l'intervention directe ou indirecte de l'Etat à l'égard de ces conflits).

En Côte d'Ivoire, on a voulu par exemple voir dans les conflits entre Baoulé et autochtones du Centre-Ouest une réaction des autochtones face au "dynamisme" (sous-entendu : au plus grand sérieux au travail) des Baoulé. En fait, il faut tenir compte au moins autant des caractéristiques propres à un groupe de migrants (qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes que les caractéristiques du groupe entier dont ils sont originaires, si ce genre de "moyenne" peut avoir un sens), par exemple le réservoir de main d'oeuvre (les "six-mois") que constituent, pour les planteurs baoulé, leur propre région d'origine.

Au Togo, nos informations ne sont pas suffisantes pour approfondir ce problème des rapports entre autochtones et migrants, bien qu'il existe de façon certaine. Nous ne pousserons donc pas plus loin la comparaison.

e) Problèmes de l'insertion des petits producteurs-paysans dans l'économie marchande.

Nous évoquerons deux problèmes qui nous paraissent fondamentaux : celui qui concerne les relations entre cultures industrielles et cultures vivrières ; celui des formes et de la fonction de la détérioration du niveau de vie des petits producteurs.

1- Dans un système de culture extensif, mis à part quelques parties des terroirs villageois impropres aux cultures pérennes, les produits vivriers sont cultivés sur des défrichements destinés par la suite à être plantés en café ou en cacao. Cela signifie la raréfaction progressive des terres à cultures vivrières. En Côte d'Ivoire, ce problème se pose de façon si aiguë que les populations des zones forestières sont conduites à acheter une partie importante de leur alimentation vivrière.

Au Togo, le problème de l'intégration des cultures vivrières au développement semble se poser dans les mêmes termes, si ce n'est, parfois, plus graves (1).

L'augmentation des prix des denrées vivrières commercialisées peut être une solution. L'augmentation du prix du riz en Côte d'Ivoire a montré son efficacité. Elle a aussi montré que la manipulation des prix relatifs des différents produits agricoles peut avoir des conséquences délicates (cf. le problème de stockage par la "Soderiz" ; le manque de continuité de l'encouragement ; les effets pervers des structures privées de commercialisation).

La solution prônée en Côte d'Ivoire est l'intensification des cultures. Mais ici nous touchons au domaine de l'intervention directe de l'Etat, qui tente de mettre sur pied des organismes d'intervention en ce sens (cf. infra).

2- Il semble que dans les deux pays considérés ici, on assiste à une détérioration des termes d'échanges entre la petite production paysanne et les biens commercialisés achetés par les petits planteurs. En Côte d'Ivoire, la forte pression qui s'exerce sur ces derniers par l'intermédiaire de la rénovation de l'habitat, de l'infrastructure villageoise (à la charge quasi-exclusive des villageois en zone forestière) et de la scolarisation (dont les effets de retour escomptés sont, la plupart du temps, loin de se réaliser) constituent des contraintes que le déficit en vivriers (donc le recours au marché pour s'en procurer) renforce encore.

(1) En particulier dans la plaine du Litimé, presque totalement consacrée au cacao et qui doit importer l'essentiel de son alimentation.

Il est certain que, dans cette mesure, l'intégration de ces sociétés rurales à l'économie marchande pose le problème de leur reproduction dans ce même cadre marchand. En ce sens, elles sont soumises à des déterminations externes qui les dépassent et qui n'excluent pas la prolétarianisation sur place des petits planteurs. A cet égard, la situation en Côte d'Ivoire semble plus critique, par l'importance des populations concernées et par l'accent mis sur la "modernisation" de l'agriculture.

A ce point, évidemment, il faudrait considérer les options "agricoles" de chaque pays dans le cadre des options générales de développement. Nos remarques restent donc de portée limitée et ne concernent que les zones de plantation.

f) Le problème de l'encadrement par l'Etat de la petite production paysanne.

Au Togo et en Côte d'Ivoire, on observe l'existence d'organismes dont les fonctions sont semblables. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser le rôle de la Caisse de Stabilisation des cours du café et du cacao (en Côte d'Ivoire) ou de l'Office des Produits Agricoles du Togo encore qu'ils constituent le maillon essentiel de la ponction de plus-value par l'Etat sur la petite production paysanne pour financer d'autres réalisations économiques (qui peuvent d'ailleurs entrer en contradiction avec les intérêts des petits paysans : prêts à l'équipement de plantations industrielles ; drainage de la main d'oeuvre agricole salariée par les projets agro-industriels, etc...).

De même, la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Togo et la Banque Nationale pour le Développement Agricole en Côte d'Ivoire remplissent le même rôle. Il apparaît assez clairement que l'épargne ainsi drainée sert peu les petits exploitants et contribue, par leur comportement strictement banquier, à creuser les différenciations économiques au sein des populations rurales.

Au niveau de l'action directe, les SORAD (régionales) au Togo et la SATMACI (sectorielle) en Côte d'Ivoire ont la même fonction et utilisent les mêmes moyens d'encadrement et d'animation. Dans les deux cas, significativement, ces organismes tendent de plus en plus à s'appuyer sur l'organisation coopérative (en Côte d'Ivoire par le CENAPEC, au Togo par des regroupements régionaux de coopératives). Les coopératives rencontrent dans les deux pays les mêmes problèmes de fonctionnement et de gestion, qui renvoient toujours à la stratification sociale interne des collectivités concernées. En Côte d'Ivoire, la liaison imposée entre l'organisation coopérative et l'exploitation des portions de forêt déclassées renforce le caractère autoritaire de l'encadrement rural. Dans les deux pays, l'idéologie coopérativiste est récupérée par l'option plus générale de capitalisme d'Etat pour tenter de trouver une solution à l'exploitation, nécessaire dans ce cadre, de la petite production paysanne pour financer les autres projets de développement et, de façon liée, asseoir la stratification socio-économique qui prévaut dans la société globale de chacun de ces pays.

Nous ne pouvons guère conclure sur ces remarques lapidaires. Il semble néanmoins que l'on puisse dégager quelques traits.

D'abord, dans les deux pays, l'économie de plantation et la région qu'elle implique possèdent des caractères communs (dans l'histoire de son développement, la place des migrants, le rôle de la main d'oeuvre salariée ...). Mais le "poids" de l'économie de plantation est différent. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, elle embrasse de vastes régions forestières, et attire des migrants venus d'autres Etats. Dans le cas du Togo, elle n'occupe qu'une petite partie du territoire qui, par ailleurs, est plutôt exportateur de force de travail.

La saturation foncière de la zone forestière au Togo est beaucoup plus avancée qu'en Côte d'Ivoire. L'existence d'un front pionnier dans l'Ouest de ce pays procure encore un dynamisme certain à l'économie de plantation ivoirienne, qui, d'autre part, paraît plus productive qu'au Togo, où elle souffre de son ancienneté. Le dynamisme de l'économie de plantation ivoirienne suscite une plus grande attirance de la part des classes sociales dominantes et, dans la mesure aussi où elle draine beaucoup de migrants non-ivoiriens, les rapports sociaux y sont beaucoup plus divers et, peut-être, plus antagonistes.

Abidjan, janvier 1977

E.-Yema GU - KONU

PLANTATIONS PAYSANNES ET
STRATEGIES DE L'ESPACE
DANS LE SUD-OUEST DU TOGO

INTRODUCTION

Les paysanneries traditionnelles ne sont pas aussi immobiles qu'elles paraissent ; dans le déséquilibre où les ont plongées les contradictions du passage de l'économie et du système de vie traditionnels vers le système de vie "moderne" actuel, lié à l'extension de l'économie de marché, elles s'efforcent, toutes les fois que cela leur est possible, d'adopter des attitudes ou d'entreprendre des actions susceptibles de leur procurer, dans les espaces agraires où elles évoluent, les ressources nécessaires à leur survie. Ces actions sont en réalité de véritables stratégies en vue de continuer de survivre, parfois de mieux vivre.

L'aptitude de la paysannerie à concevoir et à conduire des stratégies d'utilisation de l'espace n'est pas contemporaine de l'irruption de l'économie de marché dans les systèmes d'autosubsistance traditionnels ; elle fait partie de la logique paysanne ; et elle se manifeste dans des situations déterminées qui sont généralement des situations de crise. La nouveauté dans le Sud-Ouest du Togo réside dans le fait que l'apparition et le développement des plantations paysannes ont favorisé la genèse de ces situations de crise, qui sont devenues pratiquement endémiques depuis quelques décennies ; elles ont pu jouer ce rôle en modifiant les conditions de reproduction des agro-systèmes traditionnels et en altérant de façon durable la formation sociale elle-même.

Dans cet article, nous avons l'intention d'analyser le processus par lequel l'économie de plantation, fondée sur la culture du caféier et du cacaoyer, a, directement ou indirectement, conduit la paysannerie devant la nécessité de stratégies nouvelles d'utilisation de l'espace ; puis les possibilités réelles de ces stratégies dans la problématique du développement rural.

Les plantations paysannes de caféier et de cacaoyer ont en effet rencontré dans le Sud-Ouest du Togo des conditions écologiques favorables à leur prolifération ; de ce fait, elles ont connu un développement rapide dont le revers est une destruction durable des écosystèmes traditionnels. Les déséquilibres créés par ce processus sont les conditions d'où les stratégies paysannes tirent leur origine.

Ces stratégies apparaissent sous deux formes dans la région ; d'un côté, celles qui sont spontanées, informelles parce qu'elles ne sont pas pensées à l'avance, mais en quelque sorte une réaction immédiate à un niveau individuel pour la survie ; d'un autre côté, celles qui ont la forme d'un processus plus structuré, souvent conduit dans l'espace par des producteurs groupés et bénéficiant généralement d'appui logistique provenant de l'extérieur.

Dans un cas comme dans l'autre, elles présentent, au regard du développement rural, une efficacité variable en fonction de facteurs divers ; nous tenterons à la fin de poser ce problème de l'efficacité des stratégies paysannes, et plus généralement de l'action novatrice en milieu rural sous-développé.

I- L'écologie naturelle et l'économie de plantation dans le Sud-Ouest du Togo

La région que couvre cette étude représente la partie de la chaîne des monts du Togo située grosso modo au sud du parallèle 7°30 et une portion de la pénéplaine précambrienne qui prolonge la chaîne vers l'est. Elle s'étend sur près de 7500 km², représentant près de 13 % de la superficie du territoire togolais et environ 15 % de la population du pays ; la densité moyenne de population ne dépasse pas 40 habitants au Km².

Sur le plan administratif, elle couvre partiellement les circonscriptions de Kloto et d'Akposso ; les groupes ethniques dominants dans ces circonscriptions administratives sont les Ewe et les Akposso, lesquels sont installés dans la région seulement depuis la grande dispersion de Notsé au XVIIème siècle ; ce sont exclusivement des cultivateurs. Mais le fait humain le plus caractéristique du milieu est la forte attraction qu'il a exercée, depuis le début de l'économie de plantation, sur les populations des autres régions du pays, surtout les régions densément peuplées de la "terre de barre" et les savanes du nord, au climat impropre à la culture du caféier ou du cacaoyer ; ce qui ne l'empêche pas du reste d'être en même temps le lieu d'une émigration temporaire intense en direction de l'ancienne Gold Coast jusqu'autour des années 50, et d'un exode rural tout aussi intense, qui se poursuit encore, en direction de Lomé.

Depuis le début du processus colonial, le fait dominant de l'économie régionale est devenu l'activité de plantation, axée sur la culture du caféier et du cacaoyer ; la région fournit près de 90 % du café et la presque totalité du cacao produit par le pays.

Mais le secteur vivrier subsiste et intéresse sous deux angles : primo, il produit de plus en plus pour le marché et diversifie, par ce fait, les sources de revenu monétaire du paysan ; secundo, il représente sans cesse le domaine d'une série d'expériences en vue de la modernisation de l'agriculture. Ces deux faits sont étroitement liés par une série de relations dont le noeud se trouve dans l'introduction et l'extension de l'économie de marché dans la région par le moyen des plantations paysannes.

La nature et la diversité du milieu écologique sont les facteurs déterminants de cette activité de plantation. Sur le plan physique, deux milieux naturels opposent leurs traits distinctifs. D'un côté, un plateau schisto-quartzitique buriné par un abondant réseau hydrographique ; le résultat en est un modelé de collines et de lambeaux de surfaces tabulaires séparés par des vallées profondes ; cette évolution morphologique a créé des conditions édaphiques propices au caféier et au cacaoyer. D'un autre côté, prolongeant le plateau vers l'est, un glacis granito-gnessique dominé par des inselbergs, qui sont souvent des pointements basiques aux sols ferrugineux riches ; l'alignement de ces inselbergs le long de l'escarpement du plateau isole une zone dépressionnaire aux sols profonds, particulièrement favorables à la culture des ignames.

Le plateau bénéficie d'un climat subéquatorial de montagne, et la plaine d'un climat tropical humide ; les pluies sont donc abondantes et leur répartition annuelle exclut pratiquement l'existence

de mois écologiquement secs. La combinaison de cette abondante pluviométrie et de la forte capacité de rétention en eau des produits de décomposition des schistes et des quartzites offre au caféier et au cacao les conditions d'humidité satisfaisantes pour leur développement.

Mais dans ce domaine climatique aussi, des différences notables opposent la montagne et la plaine, du point de vue des moyennes thermiques, de l'humidité relative et de l'état de l'évapotranspiration potentielle, offrant ainsi des possibilités différentes à l'activité agricole. Sans exclure les cultures vivrières, le plateau offre un biotope particulièrement adapté aux plantations, tandis que la plaine semble mieux convenir aux productions vivrières, même si les nombreuses galeries forestières qui la sillonnent constituent des supports biologiques convenables au caféier et au cacao.

Si le réseau hydrographique constitue par ailleurs le facteur déterminant des traits essentiels de la végétation, aussi bien sur le plateau que dans la plaine, la forêt semi-décidue domine la zone des plateaux, alors que la savane arborée couvre la majeure partie de la plaine ; mais dans un cas comme dans l'autre, des nuances importantes existent : dans la montagne, les vallées et les collines élaborées dans les schistes et les micaschistes portent une végétation forestière dense, tandis que les surfaces de plateaux quartzitiques sont surtout couvertes de graminées de la famille des andropogonées ; dans la plaine, la savane guinéenne est zébrée par ces galeries forestières le long des cours d'eau qui descendent du plateau ou qui naissent dans les niveaux schisteux humides du versant.

Cette structure du paysage végétal présente un grand intérêt pour la compréhension des formes d'organisation de l'espace antérieures à l'apparition des stratégies actuelles. La zone de forêt, par rapport à la savane, était en effet la zone privilégiée de localisation des champs pour la plupart des plantes cultivées ; et lorsque le café et le cacao seront introduits dans le milieu, c'est naturellement dans ces zones de forêt que seront localisées également les plantations paysannes, pour des raisons que nous verrons plus loin.

En définitive, le milieu naturel, par ses traits morphologiques et par ses caractères bioclimatiques, offre un cadre approprié pour l'activité agricole ; et la paysannerie, par ses techniques et son organisation sociale, a su tirer de ce milieu, jusqu'au début du système des plantations, les éléments nécessaires à sa survie, tout en sauvegardant l'équilibre de ses relations avec les biocénoses locales.

II- Plantations paysannes et équilibres traditionnels

Avant l'apparition de l'économie de plantation dans la région, l'activité agricole était axée sur la production de céréales et de tubercules ; le maïs constitue la céréale dominante avec, selon les zones, une production plus ou moins importante de riz ; dans la montagne, notamment sur le plateau d'Akposso, le fonio prend une place relativement importante, tandis que le sorgho, qui trouve cependant des conditions écologiques favorables, est pratiquement négligé pour des raisons d'habitudes alimentaires.

La production de tubercules est fondée sur l'igname et le manioc, bases du régime alimentaire local (surtout l'igname). Le taro et les bananes avaient pris une certaine importance au début de la création des plantations de caféier et de cacaoyer, surtout dans les régions où celles-ci se sont rapidement étendues. Cette importance a beaucoup diminué aujourd'hui ; le processus de création de nouvelles plantations sur le mode paysan s'est notablement ralenti depuis une vingtaine d'années ; en outre la généralisation de la consommation de produits alimentaires importés enlève au taro et aux bananes leur nécessité dans l'alimentation. Ces deux produits ne sont toutefois pas entièrement exclus des systèmes cultureux.

Cette agriculture de subsistance opérait dans le cadre d'un mode de production parcellaire, avec toutes ses conséquences au plan des moyens techniques, des structures agraires et du système des valeurs qui codifiaient le fonctionnement de la société.

Culture sur brûlis avec champs itinérants associés à l'usage de longues jachères (de six à dix ans), ces faits traduisent avant tout l'extrême faiblesse des moyens techniques, limités pour l'essentiel à la houe, au coupe-coupe et au feu. Cette faiblesse du capital technique a conféré à la solidarité du groupe social une place fondamentale dans la logique de l'organisation paysanne ; les pratiques communautaires découlant de cette solidarité, bien qu'informelles, étaient devenues, pour l'individu, le seul moyen efficace de surmonter, au cours du procès de production, les difficultés liées à la faiblesse du niveau technique.

Ces moyens techniques à faible productivité n'ont pu permettre que des exploitations de petite taille ; selon les résultats de l'enquête agricole de 1961-1962, les exploitations de moins d'un hectare représentent 33 % du nombre total des exploitations dans la circonscription de Kloto ; et si l'on considère les exploitations de moins de deux hectares, la proportion monte alors à 66,5%. Mais, même dans l'hypothèse d'un niveau technique plus élevé, le système agricole demeurant ce qu'il est (c'est-à-dire un système organisé pour l'autoconsommation familiale), les superficies cultivées n'auraient pas été plus grandes à partir du moment où la paysannerie n'éprouve de besoins autres que ceux susceptibles d'être satisfaits dans le cadre de cette économie d'autoconsommation.

De ce système agricole naît tout un faisceau d'idées et de normes régulatrices des rapports entre la terre et l'homme, et sur lesquelles repose l'ensemble de l'organisation sociale. En tant que condition de l'activité agricole, donc de la survie de l'individu dans cette société de cultivateurs, la terre fait l'objet d'une réglementation stricte ; son appropriation ne se fait que dans le cadre du lignage, chaque groupe lignager disposant d'une portion de l'espace agraire appartenant à la communauté villageoise ; en aucun cas, une parcelle de ce patrimoine commun du groupe lignager ne peut être cédée par un membre du groupe sans le consentement des autres ; la mise en gage aussi requiert ce consentement commun préalable, et la parcelle cédée à ce titre doit nécessairement rejoindre le patrimoine lignager, même après plusieurs générations ; mais si la terre ne doit pas faire l'objet de vente, des dispositions sont prises cependant pour que chaque individu vivant dans la communauté villageoise dispose d'une parcelle à cultiver. Ces mesures

n'intéressent toutefois que les terres de forêt, parce qu'elles sont considérées comme les seuls biotopes possibles pour l'activité agricole.

En somme, dans ce milieu propice à l'agriculture, la paysannerie a su mettre au point une organisation et des pratiques agraires qui ont fini par créer entre l'homme et son environnement un système complexe de relations d'équilibre sur les plans juridique, économique et social.

C'est dans ce cadre socio-économique qu'est apparue, au début de ce siècle, l'économie de plantation fondée sur la culture du caféier et du cacaoyer. Introduites dans la région par les missionnaires allemands venus de Brême, ces cultures firent très vite l'objet d'un programme systématique de diffusion par l'administration allemande, dès avant 1907. Elles furent pratiquement imposées à la paysannerie locale pendant l'entre-deux-guerre par l'administration française. C'est toutefois après la seconde guerre mondiale que les plantations paysannes allaient prendre un véritable essor, sous l'incitation d'une politique généralisée de hauts prix d'achat.

Le caféier et le cacaoyer sont des éléments biologiques nouveaux par rapport aux plantes cultivées dans le cadre de l'agriculture traditionnelle ; mais la création des plantations ne s'est pas faite avec des méthodes et des techniques nouvelles ; les exploitations furent simplement insérées dans les structures agraires existantes, avec les pratiques et l'outillage par lesquels la paysannerie assurait la production vivrière.

C'est donc par sa destination que l'économie de plantation paysanne constitue un élément nouveau dans le système traditionnel ; mais cette destination, à elle seule, représente en fait tout un programme : il s'agit, par le biais de la monétarisation du milieu socio-économique, rendue possible par la vente du café et du cacao, d'opérer l'intégration de l'économie et de la société traditionnelle dans le système colonial de marché.

L'exécution d'un tel programme a nécessairement provoqué des ruptures d'équilibre tant au niveau des systèmes de production qu'à celui du fonctionnement des structures sociales. Ce sont ces déséquilibres qui sont en définitive la source des nouvelles stratégies de l'espace, aussi bien les stratégies spontanées que celles prises en compte par les paysans.

III- Les stratégies spontanées

1) Stratégie de l'appropriation individuelle du sol et de l'exploitation.

Les plantations paysannes ont sensiblement contribué à la transformation de la formation sociale. La dissolution des structures communautaires est un des aspects les plus essentiels de cette transformation. Il en est résulté ce que Gabriel Gosselin appelle la "libération" de l'individu à l'égard de la communauté traditionnelle et la disparition de toutes les formes communautaires d'exploitation du sol ; la tendance nouvelle dominante est désormais la recherche

individuelle du profit, avec tous les conflits ouverts ou latents qui l'accompagnent.

Par ailleurs, l'extension des plantations paysannes et leur exploitation créa, sur le plan de la main-d'oeuvre, des besoins supplémentaires que les différents villages ne purent satisfaire ; toute la région devint ainsi une zone d'appel où commencèrent à affluer des immigrants, à partir de 1907 et surtout après 1920. Le taux d'immigration dépasse aujourd'hui 50 % pour certaines localités de la région, où les immigrants sont arrivés avec leurs pratiques sociales et leurs propres méthodes d'utilisation du sol.

De plus, sous l'influence de l'économie de plantation, la terre prit rapidement une valeur marchande et une finalité nouvelle ; simple condition de l'activité agricole d'autoconsommation dans le cadre de la société communautaire traditionnelle, elle devint désormais un moyen direct ou indirect de gain monétaire, en vue de la satisfaction de besoins individualisés. Cette finalité et cette valeur nouvelles bouleversèrent le mode d'appropriation du sol, les conditions de sa détention et les modalités de son utilisation.

Les attitudes et les comportements résultant de ces bouleversements apparaissent comme autant de stratégies visant à la sécurité du lendemain. L'appropriation privée du sol devient la règle avec l'affirmation du droit de propriété et du droit de jouissance exclusive au moyen du titre foncier ; aussi, les immatriculations de terres se sont multipliées dans la région en corrélation avec l'extension des plantations ; elles sont devenues aujourd'hui des pratiques courantes. Cette modification du régime foncier s'est accompagnée de l'individualisation de l'exploitation, mais sans amélioration technologique ; le caractère rudimentaire, et par conséquent l'inefficacité, des moyens techniques étaient compensés dans la production vivrière traditionnelle par une organisation collective informelle du travail, au sein de la communauté villageoise ; l'utilisation de ces mêmes moyens dans l'économie de plantation, privée du mode d'organisation traditionnel du travail, impose désormais l'emploi de la main-d'oeuvre salariée comme seul moyen d'assurer l'exploitation. Les contrats de "dibi-ma-dibi" (1) sont une autre réponse à ce même problème.

L'immigration provoquée par l'agriculture de plantation rend heureusement cette main-d'oeuvre disponible et les revenus de la vente du café et du cacao permettent de la payer.

L'emploi de la main-d'oeuvre salariée était exclusivement limité aux plantations, et seulement pour certaines phases du cycle de production (notamment le sarclage des champs, la cueillette et le transport des produits) ; mais aujourd'hui, le salariat agricole a gagné aussi le secteur vivrier, où il est surtout pratiqué pour briser les goulets d'étranglement du cycle culturel.

(1) Dibi-ma-dibi : type de contrat de production dans lequel le propriétaire foncier apporte une parcelle de terre et le "métayer" la force de travail ; le "métayer" élève la plantation, dont les deux tiers lui reviennent au moment où elle entre en production. En principe, c'est la plantation qui est partagée et non pas la terre.

Le "dibi-ma-dibi", en tant que nouveau rapport de production, a subi le même sort. Son apparition répond à un double besoin ; d'abord, celui du propriétaire foncier d'étendre son exploitation dans les nouvelles conditions économiques et juridiques de la production agricole ; ensuite, celui de l'immigrant qui cherche de plus en plus à posséder sa propre plantation, afin d'obtenir des revenus plus substantiels tout en gagnant plus d'indépendance. Mais la tendance du "métayer" à négliger la plantation au profit des cultures vivrières, devenues plus payantes, pousse le propriétaire terrien à exiger de plus en plus le partage du champ de vivriers selon les règles du "dibi-ma-dibi", telles qu'elles sont consacrées par la tradition.

La modification des rapports de production au sein de la formation sociale fondée par l'économie traditionnelle de subsistance a désormais déterminé chez l'individu, ou chez les catégories sociales, des attitudes nouvelles orientées vers la sauvegarde ou l'amélioration des conditions de la survie ; ces stratégies constituent les articulations d'un système fondé depuis le développement des plantations paysannes sur deux catégories de rapports de production, les survivances des rapports du système traditionnel et les rapports du système moderne en voie d'émergence.

2) Stratégie de conquête de nouveaux espaces agraires : la colonisation de la savane.

Lors de la mise en place des premières plantations de caféiers et de cacaoyers, on pensait que l'aménagement d'un couvert végétal relativement dense était une exigence écologique de ces nouvelles cultures. Cette exigence ne pouvait être satisfaite qu'en zone de forêt, compte tenu du faible degré de connaissance du biotope et des conditions de développement de ces plantes nouvelles d'une part, et de l'autre, de la nature des moyens techniques en usage. Il suffisait alors de clairsemer un peu la forêt semi-décidue pour obtenir ce couvert d'ombre, formé dès lors par les feuillages des gros arbres épargnés au moment de l'essartage.

Par ailleurs, l'habitude aidant, les paysans-plantateurs, ainsi que les agents d'agriculture chargés de la diffusion du caféier et du cacaoyer, s'étaient spontanément orientés vers ces zones de forêt, qui sont les terroirs les mieux connus et les plus faciles d'accès, du fait de l'existence d'un dense réseau de sentiers conduisant vers les champs de vivrier ; mais cette localisation des plantations s'explique également par le fait que, dans le système traditionnel, les zones de forêt étaient automatiquement considérées comme les meilleures, et, dans beaucoup de cas, les seuls supports biologiques possibles pour une activité agricole normale.

L'extention des plantations a ainsi progressivement exclu les cultures vivrières de leurs zones habituelles. Dans les milieux où les finages sont constitués en majorité de terroirs de forêt, le processus a conduit à la disparition totale de l'agriculture vivrière traditionnelle, au profit de l'activité de plantation. A cet égard, le Litimé offre un cas typique, où la cacaoyère a très rapidement occupé tout l'espace cultivable, à l'exclusion de zones réduites, impropres aux cultures vivrières selon les pratiques de l'agriculture traditionnelle.

Dans les régions où le territoire villageois comporte des terroirs de forêt et des terroirs de savane, le paysan s'est trouvé dans l'obligation de reconsidérer sa position traditionnelle à l'égard des terres de savane ; ces terres sont alors devenues le lieu de refuge des productions vivrières délogées des zones de forêt par les plantations de caféiers et de cacaoyers.

Cette situation est particulièrement remarquable dans les villages localisés le long de l'escarpement oriental du plateau d'Akposso et de Kloto, entre Atakpamé et Nyivé, de même que sur les basses pentes des hautes collines d'Agu et de Kpelé. Dans ces régions, les versants et les collines boisés, ainsi que les vallées qui prolongent la végétation forestière sur le plateau et dans la plaine, sont devenus des plantations toutes les fois que les conditions édaphiques le permettaient, tandis que les savanes situées sur le plateau et dans la plaine sont devenues les véritables zones de production vivrière.

Les terres de savane ont pris ainsi une nouvelles signification agraire et sont devenues, par conséquent, l'enjeu de stratégies nouvelles, avec des techniques et des façons culturelles qui sont de véritables innovations par rapport au système traditionnel. Le rôle joué par les immigrants comme initiateurs de ce processus est fondamental, ces immigrants (originaires pour la plupart d'entre eux de la savane) étant venus avec leurs propres techniques et façons culturelles.

3) Stratégies pour une plus grande efficacité : amélioration et simplification des façons culturelles traditionnelles.

Le transfert de la plupart des cultures des versants et des zones boisées vers la savane provoqua quelques changements dans les techniques culturelles et, dans une certaine mesure, dans l'outillage.

L'utilisation des terroirs de savane permit une réduction de la durée de la jachère, qu'on n'aurait pas pu réaliser en zone forestière ; la durée moyenne passa à deux ou trois ans, alors qu'elle était de cinq à sept ans dans les zones de forêt soumises aux cultures annuelles. Il faut toutefois remarquer que c'est à la rapidité de la reconstitution du tapis végétal sur les terres de savane qu'on doit cette réduction de la durée de la jachère, et non pas à l'instauration de méthodes de culture intensives.

Sur ces parcelles installées dans la savane, les façons culturelles ne sont plus tout à fait les mêmes que celles des zones forestières ; dans l'ensemble, on assiste à une sorte de simplification, mais aussi à l'introduction de façons nouvelles telles que le billonnage, qui aurait demandé une dépense plus élevée en travail en zone de forêt, du fait de la nature du matériel et de la structure du biotope.

C'est avec la culture des ignames qu'on observe le mieux ces modifications dans les méthodes ; les buttes d'ignames sont devenues plus grandes, comparées à celles des champs localisés en zone de forêt (où la terre est plus difficile à remuer du fait de la densité des racines et aussi de la texture particulière du sol) ; le système du tuteurage tend à disparaître également, parce que la savane ne produit

pas les types de bois et les nervures de palmier nécessaires à ce travail ; le nombre des labours est réduit à deux, parfois même à un seul, au lieu des trois à quatre qu'exige le milieu forestier, plus favorable au développement des plantes adventices.

Le changement affecte même le système de conservation de la récolte ; le dispositif que l'on montait auparavant pour y ranger les ignames jusqu'à la prochaine saison de culture est abandonné dans les champs de savane, où les matériaux nécessaires (bois et cordages) sont plus difficiles à trouver sur place ; les ignames sont désormais groupées en tas, à même le sol, et protégées des intempéries par des nervures de palmier ou par les leurs propres plants desséchés.

C'est surtout dans la production d'ignames que les modifications prennent la forme d'abandon ou de simplification des pratiques anciennes ; sans doute parce que c'est cette culture qui demande le plus de travail au paysan et qui, de ce fait, occupe la majeure partie de son temps dans l'année ; mais c'est aussi dans cette culture que les façons et les techniques des immigrants venus de la savane présentent les plus grandes différences par rapport à celles des autochtones habitués à la forêt.

Les stratégies paysannes, sous cet angle, semblent avoir ainsi comme trait essentiel la recherche d'une plus grande efficacité dans le travail : même si elles ne se soldent pas toujours par une plus grande capacité productive, elles limitent souvent la dépense en travail et en temps, tout en garantissant la sécurité alimentaire.

4) Stratégie du retour aux cultures vivrières.

Sous l'effet combiné de facteurs multiples, parmi lesquels le blocage du système des plantations paysannes et l'accroissement rapide de la demande en produits vivriers sous la poussée urbaine, avec ses conséquences sur les prix, la production alimentaire quitte de plus en plus le domaine de l'autoconsommation pour devenir spéculative. Cela pousse les paysans à abandonner ou à négliger les plantations pour se consacrer aux productions vivrières, en l'occurrence l'igname, le maïs et le manioc.

Cette nouvelle tendance est particulièrement marquée chez les immigrants ; attirés au départ par les plantations, pour les revenus monétaires qu'elles procuraient rapidement, ils n'ont pas eu du mal à opérer cette réorientation vers les productions vivrières, à partir du moment où celles-ci sont devenues une source de gains plus élevés. Pour y parvenir, l'immigrant met tout en oeuvre pour contourner les contrats de "dibi-ma-dibi" établis sur la base de la création de plantation de café ou de cacao ; en effet, pour avoir accès à la terre, il accepte, ou vient proposer au propriétaire terrien, la création d'une plantation sous ce type de contrat ; mais dès la première année, il abandonne progressivement la plantation pour se consacrer à la production vivrière, que ne couvre pas le contrat.

L'orientation de plus en plus marquée vers la production vivrière pour la vente est une réaction spontanée du paysan sous la poussée de certaines forces du milieu socio-économique en mutation ;

cette tendance a des implications importantes sur les systèmes de culture en vigueur et sur le comportement du paysan qui, dans le choix de ses cultures, tient de plus en plus compte des conditions du marché. Des organismes comme "Togograin" et "Togofruit", de même que la réorganisation des SORAD (1), devront normalement favoriser cette tendance.

Cette stratégie du retour aux cultures vivrières pour des fins autres que l'autoconsommation est en réalité une réponse de la paysannerie aux incitations économiques provenant de la structure et de l'évolution du marché intérieur ; constitue-t-elle alors une forme de démenti aux affirmations de JOHNES (2) au sujet des réactions du producteur en milieu traditionnel africain ? Pour revenir plus précisément au milieu paysan dans la problématique du développement, dans quelles mesures les incitations économiques peuvent-elles favoriser l'apparition de stratégies paysannes comme élément d'une politique de modernisation de l'agriculture ?

IV- Les stratégies organisées

Les stratégies organisées sont plus facilement observables dans le milieu, parce qu'elles y sont conduites par des groupes de villageois et semblent avoir de ce fait plus d'impact sur le milieu que les précédentes. Elles portent sur une série de rôles suggérés et plus ou moins directement contrôlés de l'extérieur, mais dont les acteurs principaux sont les paysans placés dans une situation addictive par les anciennes plantations et le procès de monétarisation de la formation sociale traditionnelle.

1) Plantations paysannes et monétarisation de l'économie traditionnelle.

L'économie de plantation a été un puissant moyen de monétarisation du milieu socio-économique dans le Sud-Ouest du Togo ; une des conséquences les plus remarquables de ce processus est l'apparition chez le paysan de besoins qu'il ne ressentait pas dans le cadre relativement fermé de l'économie d'autosubsistance traditionnelle.

(1) Il est devenu clair au cours de ces dernières années que les SORAD (Société Régionale Agricole de Développement) n'étaient pas capables d'assumer les tâches, à la fois vagues et multiples, dont elles furent chargées lors de leur création, en 1966, et qu'elles devaient conduire dans des conditions d'organisation et de gestion mal définies ; elles furent donc supprimées au début de 1978, et remplacées par les Offices Régionaux de Productions Vivrières (ORPV). "Togograin" et "Togofruit" sont des organismes de commercialisation des produits vivriers en général ; à ce titre, ils devront pouvoir, avec les ORPV, favoriser cette nouvelle tendance.

(2) JOHNES, W.O. : "Economic Man in Africa", Food Research Institute Studies, Vol.I, N° 2, 1960.

Depuis les années 60, ces besoins nouveaux se sont multipliés et se sont diversifiés sur un rythme sans précédent ; dans le cortège de ces besoins, ceux liés à l'alimentation prennent de plus en plus une place dominante, du fait de la réduction du niveau de la production vivrière ; l'accroissement démographique explique sans doute cette baisse alimentaire ; le développement urbain aussi intervient avec toutes ses implications, notamment dans le domaine des migrations ; mais l'accentuation rapide des besoins alimentaires tient également à la réduction de l'espace agraire cultivable, provoquée par le développement extensif des plantations paysannes.

La satisfaction de la majeure partie de ces besoins nouveaux dépendait de la disponibilité en moyens financiers, assurée presque exclusivement par la vente du café et du cacao. Jusqu'autour des années 1960, les revenus tirés des plantations étaient relativement suffisants pour permettre à la paysannerie de satisfaire une partie importante de ces besoins nouveaux ; mais depuis, ces revenus se sont notablement rétrécis, alors que le rythme de multiplication et de diversification des besoins ne cesse de croître.

En somme, pour avoir tenu un rôle moteur dans le processus d'intégration de la formation socio-économique traditionnelle dans le système colonial de marché, les plantations paysannes ont poussé le villageois dans une voie où elles se sont révélées ensuite incapables de le soutenir, et à plus forte raison de le faire progresser. Le villageois s'est trouvé ainsi dans une situation dont l'issue apparaît de plus en plus dans la définition et dans l'adoption de stratégies nouvelles, susceptibles de lui procurer des moyens monétaires de survie.

2) Stratégie de rénovation de la caféière et de la cacaoyère.

La rénovation des vieilles plantations n'est pas une initiative émanant du milieu paysan lui-même ; c'est une opération définie par les pouvoirs publics et introduite, dans le milieu où elle est conduite, par le personnel d'encadrement d'une société d'intervention, la SRCC (1). Il s'agit donc d'une innovation exogène (2) ; mais l'adhésion que la paysannerie semble lui apporter - pour le moment (3) - permet de la considérer comme une stratégie qu'elle prend en charge et entend utiliser pour gagner plus d'argent.

Cette action trouve sa justification, du point de vue des pouvoirs publics, dans la montée extraordinaire des cours mondiaux du café et du cacao pendant ces dernières années, et son intérêt

(1) Société pour la Rénovation de la Caféière et de la Cacaoyère.

(2) Suivant la terminologie de Raymond FEBAYLE, "Cahiers d'Outre-Mer", N° 108, septembre-décembre 1974.

(3) Il est difficile de dire s'il s'agit d'une adhésion définitive ou non, les cours mondiaux du café et du cacao dépendant de facteurs qui sont hors du contrôle réel des pouvoirs publics, et à plus forte raison, de celui de la paysannerie.

apparaît bien à travers le rôle important que joue l'OPAT (1) dans les investissements nationaux. De l'autre côté, l'adhésion actuelle de la paysannerie s'explique par des facteurs multiples difficiles à apprécier, le plus important étant toutefois l'espoir de gagner mieux que ce que rapportait l'ancienne plantation. Le producteur villageois ignore naturellement tout de la situation réelle du marché mondial de ces produits, et par conséquent du caractère favorable de la conjoncture actuelle ; il perçoit donc l'augmentation de gain à travers l'augmentation des rendements que visent les méthodes culturales nouvelles proposées par la SRCC.

Ces méthodes sont en effet tout à fait nouvelles- même révolutionnaires- par rapport aux pratiques anciennes. Le matériel biologique est différent de celui des plantations traditionnelles ; les jeunes plants sont mis en place sur des layons préalablement tracés dans la zone non défrichée ; le couvert végétal, qui est plus léger maintenant, n'est plus formé par les feuillages des arbres épargnés au cours de l'essartage, mais constitué par des essences spécifiques que le paysan doit planter lui-même ; une série de traitements chimiques (apport d'engrais, traitements phytosanitaires....) complètent la panoplie de la nouvelle stratégie.

Toutes ces actions sont appuyées par des dispositions financières et une organisation, elles aussi nouvelles ; les moyens financiers, de même que certains des approvisionnements (notamment les engrais, les pesticides et le matériel biologique), sont fournis au paysan sous forme d'avances remboursables à partir des revenus de la plantation en cours de création, c'est-à-dire quatre à cinq ans plus tard. Des groupements sont constitués pour favoriser la récupération des fonds avancés, tous les membres du groupement étant collectivement responsables des défaillances éventuelles de l'un quelconque d'entre eux.

Il s'agit en réalité d'une formule déjà expérimentée dans d'autres pays africains, avec des résultats plus ou moins satisfaisants suivant les angles d'approche du problème de développement en milieu rural sous-développé du Tiers Monde ; elle n'est donc nouvelle ici que par rapport au milieu d'expérimentation, où aucune innovation de ce genre n'avait encore été tentée auparavant pour améliorer la plantation paysanne. Son intérêt pour nous réside donc moins dans sa nature que dans son adoption par le producteur, qui la regarde comme un moyen vers des gains monétaires probables. Si les acteurs que sont les paysans trouvent leur stimulation essentielle dans ces gains monétaires, l'Etat, de son côté, espère tirer des revenus substantiels de l'opération, par l'entremise des spéculations commerciales de l'OPAT ; malheureusement, ces deux intérêts ne sont pas toujours convergents, malgré les apparences.

En outre, la formule porte en elle d'autres contradictions, dont le développement progressif ou l'éclatement brutal feront probablement encore une fois du paysan le grand perdant.

(1) L'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT) est à l'heure actuelle l'un des organismes étatiques de commercialisation les plus prospères du pays ; ses avoirs fixes, qui atteignaient 1220 millions de frs CFA en 1972, ont constamment augmenté ; cela lui permet d'intervenir dans le financement de nombreuses opérations, dans des domaines très variés.

3) Stratégie des palmeraies sélectionnées.

Les plantations de palmiers sélectionnés constituent un autre type de spéculation introduite dans le milieu depuis 1967, pour offrir à la paysannerie les ressources monétaires que la plantation traditionnelle n'arrive plus à lui fournir. Comme dans le cas de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère, l'innovation résulte d'un projet agro-industriel, dont la première phase est la création de 5000 hectares de palmeraie moderne. Conformément aux dispositions retenues, cette palmeraie devra être constituée par deux catégories de plantations ; des plantations dites industrielles qui appartiennent à l'Etat, et des plantations villageoises.

La réalisation du projet est confiée à la SONAPH (1), laquelle est chargée de créer les deux types de plantation. La création des plantations villageoises se fait selon une procédure déterminée ; les villageois qui le désirent donnent, sur la demande de la Société, une partie de leurs terres de culture, préalablement reconnues favorables au palmier sélectionné par des études pédologiques ; le processus est orienté de manière que les terres données forment des superficies importantes, d'un seul tenant et bien localisées par rapport aux grandes voies de communication. Les précautions nécessaires sont prises pour que chaque villageois donateur soit en mesure de reconnaître les limites de sa parcelle.

La société se charge alors entièrement de la création de la plantation sur ces parcelles villageoises ; par l'intermédiaire de ses agents, elle assure la mise en place des plants et leur entretien jusqu'au début de la production ; elle procède ensuite à la récupération de ses frais de création et d'entretien par des retenues sur les revenus de la plantation, qui ne devient la propriété entière du donateur de la terre qu'après la récupération complète de ces frais.

Comme dans le cas précédent, la création des palmeraies sélectionnées ne résulte pas d'une initiative spontanée du milieu, l'idée vient de l'extérieur. Mieux, le paysan ne participe pas du tout, sauf par le biais de la terre qu'il donne ; il intervient seulement quelques années après les premières récoltes. Il y a là un aspect discutable de l'opération, et nous reviendrons là-dessus ; mais l'initiative semble être acceptée ; même si l'accord n'est pas unanime parmi les villageois sur l'opportunité de céder les terres de culture pour l'opération, des paysans en ont cédées suffisamment pour qu'elle puisse avoir lieu ; dans la seule circonscription de Kloto, les plantations villageoises créées de 1967, année de lancement de l'opération, à 1974 représentent près de 50 % des plantations d'Etat créées dans la même période.

La paysannerie semble ainsi épouser l'idée, la plantation de palmiers sélectionnés lui apparaissant clairement comme un moyen pour trouver les ressources financières que le café et le cacao ne lui procurent plus.

Cette réalisation a créé des conflits (2) au sujet de la terre, entre lignages comme à l'intérieur même des familles (au sens

(1) Société Nationale pour le développement de la Palmeraie et des Huiles.

(2) Les mêmes que ceux relevés par G. SAUTTER au sujet des "plantations villageoises" en Côte-d'Ivoire.

restreint du terme) ; en effet, la terre convertie en plantation est le plus souvent prélevée par un individu sur le patrimoine commun d'un groupe lignager, sans le consentement des autres membres ; et ces conflits ont été toujours tranchés, naturellement, au profit des plantations modernes en cours de création. L'opération repose également sur des malentendus qui sont, eux aussi, des sources possibles de conflits latents entre villageois, comme entre les donateurs de terre et la Société. Malgré les apparences, ces conflits ne sont plus tout à fait des conflits de "charnière" ; ils ne se situent plus déjà au niveau de l'opposition entre traditionnel et moderne ; il semble plutôt qu'ils sont inhérents à la nature et aux modalités de mise en place des structures modernes.

4) Stratégie de la riziculture de bas-fonds.

La culture du riz est un élément de base du système agricole de la plupart des villages du Sud-Ouest du Togo, à l'exception des villages d'Agou, d'Agomé et de Fiekpo. Le riz représente la culture principale sur tout le plateau de Danyi, et l'une des cultures essentielles, avec l'igname, dans tous les villages localisés au pied de l'escarpement oriental ; il occupe une partie importante du calendrier agricole dans l'Akposso- sauf dans le Litimé- et sur les terroirs de Kuma.

Mais traditionnellement, il s'agit du riz de montagne en culture sèche, ordinairement associé à d'autres spéculations, notamment l'igname, le manioc et même le maïs ; une seule récolte est possible par an, les semis étant faits au mois de juin-juillet, vers la fin de la première saison pluvieuse. Naturellement, les rendements sont bas : moins de 600 kg à l'hectare. Cette riziculture contribuait avant tout à l'équilibre du système d'autoconsommation, un peu de surplus seulement étant parfois dégagé pour le marché.

Le développement des plantations de caféiers et de cacaoyers a d'ailleurs entraîné entre autres conséquences, la diminution de la place du riz dans le régime alimentaire ; l'énorme travail qu'impose sa culture et le fait que l'économie de plantation avaient été imposée au paysannat dans le cadre du système colonial (1), la possibilité pour le villageois de se procurer désormais ses ressources alimentaires dans ce système de marché plus ouvert et grâce aux revenus provenant de la vente des produits de la plantation, ces faits ont fini par détourner bon nombre de paysans de la riziculture traditionnelle ; celle-ci a donc pratiquement disparu des systèmes de production, à l'exception de certaines régions où elle ne subsiste plus qu'en tant que spéculation réservée aux femmes.

L'apparition de la riziculture de bas-fonds dans ce contexte constitue alors une véritable innovation à tous les points de vue ; le matériel végétal est désormais le IR 8, avec sa haute productivité et ses deux récoltes annuelles ; la forme et l'organisation

(1) Au début, la caféiculture était en effet une obligation pour chaque homme valide du village ; le villageois réagissait d'ailleurs contre cette obligation en allant, après le passage de l'agent d'agriculture, soulever délicatement les jeunes caféiers plantés ; on en concluait ensuite que la terre n'était pas favorable au café, parce que les jeunes caféiers mouraient quelques jours plus tard.

du travail sont également des nouveautés. Mais c'est surtout la destination du produit qui est l'innovation la plus intéressante pour le paysan, et c'est en elle que se situe également le rapport entre la riziculture nouvelle et les plantations paysannes traditionnelles ; la production est destinée d'abord à la vente ; et dans beaucoup de cas, toute la récolte est vendue, à des prix si intéressants que les paysans voient dans cette innovation une spéculation infiniment plus avantageuse et plus sûre que les traditionnelles plantations de caféiers et de cacaoyers.

De ce fait, dans beaucoup de villages, surtout dans la zone de contact où les bas-fonds humides sont nombreux, de petits groupes de paysans se sont remis à la riziculture, en aménageant des casiers rizicoles sommaires dans ces petites dépressions et le long des vallées ; les casiers sont préparés pendant la grande saison sèche et les semences de riz mises en place dès les premières pluies ; dans certains cas, notamment à Oblo ou à Sodo, ou encore à Kpelé Govie, la forme de la vallée ou l'existence de moyens financiers ont permis de créer des dispositifs peu coûteux pour la riziculture irriguée.

Les formules sont très variables ; dans certains cas, les parcelles rizicoles sont exploitées collectivement dans le cadre de ces groupements informels, suffisamment structurés cependant pour permettre l'exécution normale des travaux ; la récolte est partagée et chacun assure la vente de ses sacs de riz ; ou alors, c'est le groupe qui se charge de la commercialisation et procède ensuite au partage du revenu, après déduction des frais de production. Dans d'autres cas, les parcelles sont exploitées individuellement, avec une main-d'oeuvre salariée.

Cette action bénéficie de soutiens extérieurs sous des formes variées ; l'encadrement est assuré par l'assistance technique chinoise ; les gros travaux de préparation du sol sont réalisés dans certains cas par des machines agricoles prêtées, à titre onéreux, par les SORAD qui fournissent également, au même titre, les engrais, les matériaux nécessaires à la construction des aires de séchage et des hangars pour le stockage de la récolte. Les paysans restituent ces divers services en argent prélevé sur les revenus de la vente du produit ; en outre, ce sont eux-mêmes qui conduisent les opérations, organisent et dirigent les groupements. La grande stimulation réside cependant dans les prix élevés auquel le riz est acheté sur le marché intérieur au cours de ces dernières années, ces hauts prix au travers desquels la paysannerie considère la riziculture nouvelle comme une spéculation digne d'intérêt.

V- Stratégies paysannes et développement rural dans le Sud-Ouest du Togo.

1) Position du problème.

Le fond du problème actuel de la paysannerie traditionnelle face à la modernité se trouve dans la nécessité pour le paysan de créer à travers l'activité agricole les conditions susceptibles de combler l'écart entre ses besoins et les possibilités limitées dont elle dispose actuellement pour les satisfaire ; le développement du

milieu rural consiste précisément à accroître ces possibilités de manière, non seulement à combler l'écart, mais aussi, et surtout, à mettre la paysannerie en mesure de conserver cet avantage et de l'accroître constamment.

Cet écart entre besoins et ressources est un phénomène dynamique, en ce sens qu'il augmente sans cesse, et c'est sans doute là l'un des traits essentiels de la situation présente ; les besoins se multiplient et se diversifient constamment sous la pression du monde moderne ; au même moment, les ressources du paysan, considérées en termes réels, s'amenuisent au fil des ans, du fait du modèle particulier de destructuration subi par les écosystèmes traditionnels, et des formes modernes de consommation imposées au milieu par la structure du marché. Cette évolution est particulièrement nette dans le Sud-Ouest du Togo, surtout dans le Litimé et le Fiekpo, où les hommes avaient fini, dans l'âge d'or de l'économie de plantation, par moduler tout leur système de vie sur le café et le cacao.

Pour combler l'écart et pour éviter qu'il ne réapparaisse, il ne suffit pas d'accroître les revenus par une série de recettes issues de recombinaisons plus ou moins astucieuses qui maintiennent les éléments essentiels des systèmes de production actuels ; il faut surtout que cet accroissement de revenus provienne de structures autonomes et qu'il soit orienté par une nouvelle échelle de valeurs. Cela suppose tout une mutation du milieu rural.

C'est sous l'éclairage de ce concept de mutation rurale qu'il nous semble nécessaire d'apprécier les stratégies paysannes ; quel est le degré d'efficacité de ces stratégies au regard de cette nécessaire mutation rurale ? Où se situent, par rapport au seuil de la mutation, les résultats acquis à travers la mise en oeuvre de ces stratégies ?

2) Efficacité des stratégies paysannes dans le Sud-Ouest du Togo.

Les initiatives paysannes présentent, dans le Sud-Ouest du Togo, des aspects positifs déjà inscrits dans le milieu pour certaines d'entre elles, et pour d'autres, des virtualités qui suscitent des espoirs auprès des paysans.

Le transfert progressif des cultures vivrières des zones de forêt vers les savanes, considérées jusque là comme impropres aux cultures, a entraîné un accroissement notable des superficies agricoles utiles ; il en est de même des stratégies de mise en valeur des bas-fonds humides pour la riziculture. Sous ces angles, la pression exercée par les plantations paysannes de caféiers et de cacaoyers sur le système de production traditionnel est un fait positif ; positif également le fait de la monétarisation de l'économie vivrière traditionnelle, sous l'influence des habitudes de consommation créées par l'économie de plantation, puisqu'une telle monétarisation a transformé l'argent en une motivation suffisamment puissante pour déterminer et soutenir les orientations nouvelles de la production vivrière.

Les changements en cours des façons et des techniques culturales, sous le double aspect de simplification de pratiques

ancestrales et d'adoption de pratiques nouvelles relativement plus efficaces, constituent également des apports positifs ; billonnage pour la culture du maïs ou du manioc, augmentation du volume des buttes d'igname rendue possible par la structure plus légère des sols de savane jusqu'alors méprisés, utilisation de plus en plus courante de la houe de grande taille pour ces opérations, emploi des engrais dans les rizières : nous nous trouvons là en présence d'innovations qui ont favorablement influencé la productivité agricole.

Par ailleurs, l'abandon du système des tuteurs dans la plupart des champs d'igname, la réduction du nombre des labours grâce à la nature du biotope en zone de savane se sont traduits pour les villageois par un gain appréciable de temps de travail, que certains mettent à profit pour étendre les superficies mises en culture ou diversifier leurs activités agricoles. Les ignames du type "Sotouboua" ont de plus en plus la faveur des cultivateurs, pour les hauts rendements qu'elles donnent dans ces sols meubles de savane ; même si cette tendance entraîne progressivement la disparition -regrettable- d'ignames locales, qualitativement meilleures, elle traduit une aptitude croissante des villageois à se conformer aux lois du marché, à se comporter par conséquent en agents efficaces pour le système économique en vigueur.

3) Les stratégies paysannes et le seuil de la mutation rurale.

Malgré le caractère positif de ces résultats, les innovations demeurent tout de même de simples améliorations ; elles ont transformé le système agricole sous certains de ses aspects ; mais ces transformations n'ont pas affecté la structure même du système.

Dans le transfert des cultures, dans la zone des savanes, les associations culturelles et les moyens de production sont restés, en fait, les mêmes que ceux en usage dans les milieux forestiers ; les opérations de rénovation de la caféière et de la cacaoyère, malgré leur caractère novateur par rapport aux méthodes employées lors de la création des vieilles plantations, se réalisent dans le cadre de la plantation parcellaire, paysanne, limitée dans son dynamisme modernisateur du fait même de cette structure émiettée ; la structure des exploitations reste donc la même qu'auparavant, les groupements de planteurs n'étant pas constitués en vue d'aboutir à des exploitations plus grandes et mieux organisées, mais pour les commodités de l'encadrement et de la récupération des crédits alloués au petit planteur pour gagner son adhésion à l'opération.

De la même manière que le caféier ou le cacaoyer avaient été introduits, comme culture de rente, dans le système agricole traditionnel sans intention de le transformer en un système intensif par des structures nouvelles, de la même manière apparaît aujourd'hui l'introduction de la palmeraie sélectionnée ou de la riziculture de bas-fonds, qui semblent destinées à coexister avec le secteur traditionnel et, sans aucun doute, à en vivre. Elles représentent des formes de rénovation par adjonction, se traduisant par l'adoption d'éléments biologiques nouveaux, de pratiques culturelles originales et par la conquête de terroirs neufs ; mais c'est tout. On peut craindre qu'elles ne puissent avoir dans le milieu des effets de diffusion

spatiale suffisants, et qu'elles ne constituent par ce fait des enclaves étrangères, incapables de dynamiser les structures traditionnelles.

La seule motivation qui soutient ces diverses expériences, tant du côté des paysans qui acceptent de les faire que de celui des promoteurs extérieurs, est le revenu monétaire qu'elles procurent actuellement pour ce qui concerne le riz, ou qu'elles promettent dans le cas des palmeraies ; on peut s'interroger sur la solidité de cette motivation ; les aléas pourraient être les mêmes que ceux du système des plantations de caféiers et de cacaoyers ; toute modification des cours en défaveur du cultivateur peut amener ce dernier à se désintéresser de ces nouvelles cultures, lesquelles pourraient alors devenir à leur tour des innovations stériles. Cette question de motivation pose un problème plus général que nous analyserons plus loin, celui de l'efficacité réelle des incitations économiques ou financières pour la consolidation et la diffusion spatiale de l'innovation au sein de certaines des formations sociales de l'Afrique actuelle.

Ces réalisations se situent donc en deçà du seuil de la mutation rurale (1) ; elles ne modifient pas -ou si peu- le système agricole traditionnel. Si elles permettent au producteur d'avoir des revenus nouveaux dans certains cas, et dans d'autres d'accroître les gains traditionnels, elles apparaissent surtout comme des flots de modernité au sein d'une traditionnalité qu'elles n'osent pas, et qu'elles ne peuvent pas, bouleverser. Elles présentent, à terme, le risque d'être étouffées par le milieu et de disparaître, ou, au mieux, d'être neutralisées une fois les motivations affaiblies. Ces innovations ne constituent donc pas ces "actions charnières" susceptibles d'opérer le passage de la paysannerie locale de la tradition à la modernité.

4) Les stratégies paysannes, moyens d'un développement rural global.

Les stratégies paysannes orientées vers la transformation du monde rural traditionnel suscitent un intérêt grandissant dans divers milieux ; elles semblent devoir jouer un rôle déterminant dans le développement de l'agriculture et, par delà, celui du monde rural dans son ensemble.

Elles semblent réunir les conditions optimales pour jouer ce rôle ; en tant qu'initiatives paysannes, elles résultent de la confrontation du paysan avec les problèmes de son environnement rural ; elles sont donc souvent faites, comme l'indique PEBAYLE, "de valeurs et d'idées traditionnelles d'un côté, et de besoins plus ou moins confusément ressentis par la population rurale, d'un autre côté" (2). A ce titre, elles ont toutes les chances d'être plus compatibles avec la réalité rurale, d'être plus faciles à observer et à comprendre par d'autres paysans qui pourraient, dès lors, les mettre à l'essai et les adopter sans trop de difficultés.

(1) PEBAYLE (Raymond), op. cit.

(2) Op. cit., p. 314.

Ces traits, sur lesquels insiste ROGERS (1) à propos de l'innovation au sens large, figurent parmi les conditions optimales du processus de diffusion des stratégies paysannes ; et ce processus se réalise d'autant mieux que ces stratégies, parce qu'elles sont simples, peu coûteuses et proches de la tradition, présentent moins de risques pour le paysan.

Toutefois, de telles stratégies sont rarement les produits d'initiatives paysannes exclusives ; les stratégies les plus courantes sont celles qui naissent et se maintiennent sous l'influence de stimulants extérieurs au milieu paysan et qui prennent souvent la forme d'incitations économiques, et plus particulièrement d'incitations financières ; parmi ces incitations, les crédits aux paysans, sous forme de numéraire ou d'approvisionnement en moyens de production de toutes sortes, parfois même les prestations en travail, sont généralement très en faveur auprès des promoteurs, comme auprès des bénéficiaires.

Mais l'efficacité de ces incitations est souvent discutable. BOEKE ne cache pas son pessimisme à leur égard (2) ; en somme, il observe que l'effet incitatoire des mesures financières et économiques sur la productivité retombe une fois qu'une élévation quelconque du revenu permet au paysan de satisfaire ses besoins les plus immédiats. On retrouve la même idée chez JOHNES, qui la généralise dans son "Economic Man in Africa" (3).

Pour sa part, ABUMERE, en analysant le procès de diffusion de l'innovation agricole au sein de la paysannerie nigérienne, soutient que la réaction du paysan aux incitations économiques n'est probablement pas un frein à l'accroissement de la production au Nigéria, mais que la diffusion de la nouveauté dans le domaine agricole pourra se faire d'autant plus facilement que le niveau d'éducation s'élèvera et que les moyens de communication se développeront (4).

L'observation des stratégies paysannes dans le Sud-Ouest du Togo semble révéler que les incitations économiques et financières ne peuvent et ne doivent jouer qu'en tant qu'amorce, et que l'efficacité des stratégies conçues comme effort de longue haleine dépend surtout de l'aptitude du paysan à percevoir, sans médiatisations, les problèmes de son environnement socio-économique, avec les yeux d'un agent économique dont la vision dépasse le champ limité de ses besoins du moment. Nous rejoignons par là ABUMERE quand il avance que l'une des conditions nécessaires pour la diffusion de l'innovation est le niveau de formation ; il faut ajouter que cette formation doit dépasser le cadre étroitement professionnel du paysan, afin de permettre à ce dernier d'avoir accès à l'information pouvant l'aider à comprendre les mécanismes socio-économiques de base de la nouvelle société, dans laquelle il s'intègre par la force des choses.

(1) ROGERS, EVERTT (M.) et SHOEMAKER (F.F.) - Communications of innovations.

A cross-cultural approach. New York, The Free Press, 1971, 2ème édition, 476 p.

(2) BOEKE (J.H.) - "Economics and Economic Policy of Dual Society as Exemplified by Indonesia", New York, Institute of Pacific Relations, 1952.

(3) JOHNES (W.O.) op. cit. (p. 108).

(4) ABUMERE (S.I.) - "Traditional Agricultural Systems and Staple Food Production", A Geography of Nigerian Development, Heinemann Educational Books (Nig.) Ltd, 1978, pp. 208-225.

Lorsque la stratégie paysanne est fondée exclusivement sur l'espoir d'une augmentation du revenu, toute contrainte qui empêche ou retarde la réalisation de cet espoir provoque le désintéressement ; dès lors, la réaction classique est l'abandon de la stratégie, au lieu d'un effort pour comprendre et contourner la difficulté ; le sort de la "coopérative" d'Agu-Nyogbo est une illustration de ce cas (1).

Par ailleurs, de telles motivations risquent d'orienter la paysannerie vers ce qu'Anne BERGERET appelle une logique économique étroitement productiviste, "qui conçoit le système de production suivant un processus linéaire" (2) ignorant tout de la réalité des écosystèmes constituant l'environnement rural du paysan. Dans ces conditions, même si la stratégie élève le revenu du producteur, son impact sur les relations d'équilibre des biocénoses locales est souvent néfaste, et son efficacité par conséquent discutable.

CONCLUSION

Il ressort de tout ceci que l'efficacité des stratégies paysannes sous l'angle de leur aptitude à transformer les structures anciennes, en vue d'un système agricole moderne, ne dépend pas seulement des écosystèmes naturels ou humanisés, ni de la "réceptivité" du paysan aux innovations (3) ; de façon plus générale, elle ne dépend pas seulement de facteurs internes au monde paysan. Elle dépend aussi de facteurs externes qui, souvent, jouent le rôle déterminant, surtout dans la situation de dépendance où se trouve le secteur agricole des pays sous-développés par rapport au monde extérieur.

Par ailleurs, s'il est vrai que la rapidité de franchissement du seuil de la mutation rurale constitue un élément déterminant dans l'issue du conflit entre les structures traditionnelles et les innovations rurales, alors il faut poser le problème de l'échelle à laquelle les stratégies paysannes sont conçues et menées. Dans quelles mesures les petites réalisations conduites par un nombre limité d'individus, dans des cadres spatiaux réduits, et enclavés, sont-elles véritablement de nature à favoriser rapidement le passage au-delà du seuil de la mutation rurale ? Naturellement, l'action novatrice à

(1) Cette "coopérative" avait été créée dans les années 1965-1966 avec l'appui logistique de l'Allemagne pour les deux communautés rurales d'Agu-Nyogbo (Dalavé et Agbétiko). Fondée sur la production vivrière (maïs) et l'artisanat (menuiserie), elle devait apporter des revenus monétaires aux membres. L'échec des deux premières années a découragé les villageois qui se sont alors retirés. Depuis, les pouvoirs publics ont transformé la "coopérative" en une entreprise de menuiserie.

(2) BERGERET (Anne), "Des systèmes de production écologiquement viables - Illustrations dans le domaine de l'agriculture" ; Nouvelles de l'éco-développement, N° 3, Octobre 1977, Supplément à MSH Informations ; cité par Mottin (SH), Environnement Africain, N° 10 (Vol. III, 2), Fév. 1978.

(3) Cette réceptivité sur laquelle Gabriel GOSSELIN insiste beaucoup ("Formations et Stratégies de Transition en Afrique Tropicale", Université de Lille III ; 1973).

grande échelle suscite très vite des contraintes, qui sont généralement des difficultés financières ou bien des problèmes d'organisation ; l'échec de nombreuses expériences de développement en milieu rural semble indiquer que ces contraintes ne peuvent trouver de solutions viables et qu'il vaut mieux par conséquent se rabattre sur les réalisations de petite envergure (1).

En tout état de cause, cette notion d'échelle révèle une contradiction : plus l'action novatrice est conçue à grande échelle, plus elle est théoriquement en mesure d'opérer les transformations nécessaires à la mutation rurale ; mais plus l'échelle est grande, plus l'innovation pose des problèmes qui la neutralisent. Cette contradiction est probablement une des données essentielles de l'actuel problème de la modernisation de l'agriculture traditionnelle.

(1) Il est peut-être probable qu'une telle conception, sans doute plus rassurante, ne se justifie qu'en raison des angles d'attaque actuels du problème global du développement en milieux sous-développés africains.

